

Et si on payait avec notre smartphone?

Autor(en): **Weigand, Ellen**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 77

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-830557>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Et si on payait avec notre smartphone ?

Un nombre accru de commerçants acceptent le paiement mobile. Petit tour d'horizon.

L'argent liquide disparaîtra-t-il bientôt? L'Institut de sondages international Gartner prévoit que, d'ici à 2018, environ 50% des consommateurs paieront avec leur smartphone ou une montre connectée. En Suisse, diverses applications mobiles de paiement pour smartphones récents (iPhone et Android) sont apparues. Toutes peuvent être téléchargées (sur l'Apple Store et Google Play) gratuitement et leur utilisation est sans frais.

On peut ainsi déjà payer ses courses dans un nombre accru de commerces, dont les grands distributeurs. A commencer par Manor et Jumbo (pour les détenteurs d'une Card Manor ou Jumbo), qui offrent ce mode de paiement depuis 2014.

Coop leur a emboîté le pas, ces derniers mois, ouvrant le paiement mobile (avec l'application TWINT) à la majorité de ses caisses. TWINT (créé par Post-

Finance) est aussi accepté dans bon nombre (8000 au tout début de 2016) de magasins, de restaurants, etc. ainsi que par La Poste.

Et Migros vient d'annoncer qu'elle allait aussi intégrer, d'ici à l'an prochain, TWINT dans son application maison — l'app Migros. Qui peut être utilisée par les détenteurs d'un compte à la Banque Migros ou d'une carte de crédit, depuis l'été dernier.

PREMIER PAS

Pour utiliser ces applications, il faut les charger dans son téléphone, s'enregistrer et définir avec quel mode de paiement on veut la coupler. Selon la solution choisie, on peut ainsi créditer l'application à partir d'un compte bancaire ou postal, d'une carte cadeau ou de prépaiement, voire de la lier directement à son compte bancaire ou à une carte de crédit, débités automati-

quement ou par recouvrement direct (LSV).

COMMENT PAYER

Dans la pratique, il est simple de payer ses achats par smartphone en deux ou trois manipulations. La procédure varie un peu d'une application à l'autre. Soit elle génère un code qui est lu (scanné) sur le smartphone à la caisse. Soit, avec TWINT, on passe juste son smartphone devant un terminal une fois l'application activée. Dès 40 fr., les achats doivent encore être confirmés par un code NIP. TWINT propose aussi une solution sans terminal: ici, c'est le vendeur qui donne un code au client qui va l'entrer ou le scanner dans son app pour payer.

ET LA SÉCURITÉ?

Les applications peuvent (avec TWINT) ou doivent être protégées par un code NIP et le paiement confirmé également. De plus, il est recommandé de verrouiller aussi son smartphone. En cas de vol ou de perte du téléphone, comme avec une carte de crédit ou bancaire, il faut bien sûr avertir les services clients pour faire bloquer l'application. Ou, à Migros, la désactiver soi-même sur son compte via internet.

Enfin, sachez encore que, avec Paymit et TWINT, on peut également faire des virements entre particuliers ou des dons à des œuvres d'entraide.

ELLEN WEIGAND



Il est simple de payer par Smartphone en deux trois manipulations.

LES PRINCIPAUX AVANTAGES

- Pas besoin de portemonnaie, d'argent ni de carte bancaire ou de crédit.
- Les paiements sont exécutés sans frais.
- La transaction est rapide et sécurisée.